

Lamentable justice : le logeur des assassins du Bataclan ne sera pas poursuivi pour complicité de terrorisme

écrit par Christine Tasin | 21 août 2017

Illustration <http://tchodessin.fr>

La France entière a ri de ses atermoiements, de ses dénégations... La video a disparu de youtube, fort étonnamment. Il y a tant de videos qui disparaissent de youtube que cela ne saurait être le fait du hasard...

La France a eu tort. La France l'a dans le baba. La justice, non, les juges ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre le quidam pour complicité de terrorisme. Juste complicité de malfaiteurs...

Il est vrai que, dans la France de Macron, il n'y a pas de terroristes, il n'y a que des déséquilibrés et, dernière invention, des malfaiteurs... La France va bien. La France est protégée.

Jawad Bendaoud, le logeur des auteurs des attentats du 13 novembre, ne sera pas poursuivi pour complicité de terrorisme.

FIGAROVOX/TRIBUNE – Jawad Bendaoud, le logeur des auteurs des attentats du 13 novembre, ne sera pas poursuivi pour complicité de terrorisme. Pour Guillaume Jeanson, le « cas Jawad » est symptomatique d'une justice en perte d'autorité.

Guillaume Jeanson est avocat au Barreau de Paris et porte-parole de l'Institut pour la Justice.

Jawad. Ce prénom est devenu célèbre au sortir des attentats du 13 novembre 2015. Une interview vidéo assez laborieuse, captée peu avant son interpellation par les policiers, lui avait en effet valu les honneurs de la toile. Celui qui était alors surnommé «le logeur de Daech» pour avoir fourni l'appartement dans lequel Abdelhamid Abaaoud et Hasna Aït Boulahcen ont ensuite été tués à Saint-Denis, n'a eu de cesse depuis de refaire parler de lui.

Et l'on apprend que, selon les informations d'Anne Jouan du *Figaro*, le parquet de Paris viendrait de demander la requalification des faits le visant en «recel de malfaiteurs» – une infraction lui faisant encourir une peine maximale de trois ans de prison, contre la peine de vingt ans que lui faisait encourir la précédente qualification retenue d'association de malfaiteurs terroriste en vue de la préparation d'un ou de plusieurs crimes d'atteintes aux personnes.

Jawad Bendaoud a sans doute de la chance de vivre en France.

Jawad Bendaoud a sans doute de la chance de vivre en France. Dans d'autres contrées judiciaires, son sort en eût peut-être été décidé autrement. Anne Jouan relève d'ailleurs que cette décision «ne fait pas l'unanimité chez les magistrats du pôle antiterroriste». Il est également difficile d'oublier un détail troublant qu'avait rapporté un autre journaliste du *Figaro*, Paul Louis, au mois de novembre dernier: «en juillet (2016), l'ADN de Jawad Bendaoud est retrouvé sur un gilet explosif que les assaillants portaient au moment de l'assaut, ainsi que sur un rouleau de scotch orange et un morceau de scotch gris qui ont servi aux kamikazes».

On ne saurait bien sûr, à l'aune de ce seul détail rapporté par voie de presse, préjuger de sa culpabilité, ni se prononcer de façon péremptoire sur le fond d'un dossier que la justice a sans doute examiné minutieusement. Mais ces précautions nécessaires ne doivent pas pour autant nous empêcher de formuler quelques observations.

Lui qui avait déjà été condamné à 8 ans d'emprisonnement pour avoir tué « accidentellement » à coups de hachoir son meilleur ami âgé de 16 ans, devrait en effet sortir à nouveau de prison d'ici un an.

Oui, Jawad Bendaoud a sans doute de la chance de vivre en France. Avec une quinzaine

de condamnations sur son casier pour des faits liés aux stupéfiants, détention d'armes aggravée en réunion, faux et usage de faux, conduite en état d'ivresse, violences conjugales, violences aggravées en réunion, lui qui avait déjà été condamné en 2008 à 8 ans d'emprisonnement pour avoir tué «accidentellement» à coups de hachoir son meilleur ami âgé de 16 ans, en 2006, au sujet d'un simple portable, devrait en effet sortir à nouveau de prison d'ici un an. Rappelons qu'à sa précédente sortie de prison, en septembre 2013, il était devenu «le caïd» de la rue du Corbillon à Saint-Denis, ce lieu où la police était intervenue contre les terroristes. Il était aussi devenu «l'homme à tout faire» des marchands de sommeil et se trouvait mêlé à toutes sortes de trafics, n'hésitant pas même, selon certains riverains, à faire régner la terreur dans son quartier.

Il y a quelques mois, parmi ces diverses missives adressées à ses juges, dont certaines furent d'ailleurs hautement médiatisées, Jawad Bendaoud écrivait: «Plus jamais de ma vie je referais quoi que ce soit d'illégal, quitte à manger des conserves aux Restos du cœur, la poisse me colle à la peau». On ne pourra que se réjouir de le voir afficher de si nobles résolutions. Lui faire crédit de ses bonnes intentions et être convaincu qu'il parviendra à les transformer en acte n'en sont pas moins deux choses très différentes, si l'on prend du moins le temps de se pencher un instant sur ce que son passif nous révèle de sa personnalité. Car ce passif témoigne à n'en pas douter d'un profil particulièrement impulsif et violent. Déjà en 2008, l'avocat général dans son affaire aux assises avait souligné sa «personnalité impulsive et très nerveuse». Précisant même alors: «Jawad n'est toujours pas dans la reconnaissance absolue de son geste, il est toujours dans un discours de déresponsabilisation, parle du drame comme d'une chose vécue, mais dont il ne se voit pas acteur» (...) «Les deux années écoulées depuis le drame n'ont pas conduit l'accusé sur le chemin de la réhabilitation».

La persistance de ce trait préoccupant de sa personnalité n'a pas, hélas, cessé d'être confirmée par la suite. Et ces derniers mois en offrent encore de multiples illustrations: en septembre 2016, il met le feu à sa cellule. En octobre, il écrit à ses juges: «Est-ce que vous allez imprimer ça dans vos cervelles? Depuis ma sortie de prison, je n'ai même pas préparé un repas et vous me parlez de préparer des attentats. (...) Je vais péter les plombs». En novembre, il refuse d'être extrait de la prison pour sa comparution dans un dossier de trafic de stupéfiants. En janvier, il est dans un tel état à l'audience, qu'il est renvoyé de son propre procès et écope d'une obligation de soins pour apprendre, suivant les mots de la présidente de

la chambre des comparutions immédiates, à «canaliser son impulsivité». Il y a un mois et demi, alors qu'il comparaissait cette fois pour «menaces et outrage sur personne dépositaire de l'autorité public» contre les policiers de son escorte du mois de janvier précédent, il explique à la présidente, contrainte de le recadrer à plusieurs reprises, qu'il a «dit au policier: 'Ramène ta femme si elle veut se faire sauter', mais c'était sexuellement, pas à l'explosif», peu avant d'interrompre le procureur en lui lançant «elle est complètement toc toc celle-là!».

Un système incapable de contenir la montée de la délinquance violente. Incapable de dissuader certaines personnes de s'ancrer durablement dans la délinquance.

Ce trait de personnalité, qui a certainement contribué à sa «notoriété» sur les réseaux sociaux, ne fait certes pas de Jawad Bendaoud un terroriste. Il doit cependant nous conduire à nous interroger sur l'efficacité de notre système pénal. Un système incapable de contenir la montée de la délinquance violente. Incapable de dissuader certaines personnes de s'ancrer durablement dans la délinquance. Incapable même d'apprendre à ceux dont il a la charge, soit en milieu ouvert soit en milieu fermé, à gérer leurs pulsions violentes.

lire la suite de l'article ici

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2017/07/13/31003-20170713ARTFIG00157-jawad-bendaoud-symbole-d-un-systeme-judiciaire-impuissant.php>